



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 8/09/2021

DENGUE À LA RÉUNION : La Réunion est en période inter-épidémique

Du 23 au 29 août, 34 cas de dengue ont été confirmés (contre 83 la semaine précédente après consolidation des données).

Le nombre de cas et les principaux indicateurs (hospitalisations, passages aux urgences) poursuivent leur baisse, confirmant le passage en période inter-épidémique. Il est toutefois noté que le nombre de cas reste plus important à cette période de l'année que les années précédentes.

Le virus de la dengue continue de circuler dans 17 communes. La région Ouest est toujours la plus impactée. Près de 70% des cas sont recensés dans les communes de Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Leu.

Afin de freiner l'épidémie et de se protéger des formes sévères de la maladie, la population et les acteurs de la lutte contre la dengue doivent poursuivre les mesures de protection individuelle et collective : appliquer des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires), consulter son médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue au 8 septembre 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

- Sur les deux dernières semaines, le nombre de cas baisse dans toutes les communes ; les cas confirmés sont répartis dans 17 communes (absence de cas à Cilaos, Salazie, Bras Panon, Sainte-Suzanne, Entre-Deux, Petite Ile et La Plaine des Palmistes).
- Près de 70% des cas sont recensés dans les communes de Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Leu.
- Le secteur Ouest recense la majorité des cas ; Saint-Paul reste la commune où le virus circule le plus (40% des cas de la région) et le nombre de cas se stabilise dans le Sud.

Par ailleurs, des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

REGION SUD

- **Saint-Louis** (Le Bois de Nèfles)
- **Saint-Pierre** (La Ravine des Cabris)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **29 663 cas confirmés**
- **1 081 hospitalisations**
- **4 069 passages aux urgences**
- **20 décès** directement liés à la dengue

Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent à la population de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage**
Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
 - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants: douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale)** survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**

Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974